



COMMENTAIRES DE LA SNAP QUÉBEC

Présenté à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada dans le cadre de
l'évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent

28 mars 2025



PRÉSENTATION DE LA SNAP QUÉBEC

Crédit photo, page couverture
© SNAP Québec

La Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec) est un organisme à but non lucratif dédié à la protection de la nature. Nous travaillons à la création d'un réseau d'aires protégées à travers tout le Québec, afin d'assurer la conservation à long terme de notre patrimoine naturel et de sa biodiversité. Notre démarche repose sur la collaboration : nous travaillons étroitement avec les Premières Nations et les Inuit, les gouvernements, les acteurs de l'industrie et les communautés locales à travers la province. Depuis sa création en 2001, la SNAP Québec a ainsi contribué à la protection **de 120 000 km² de milieux naturels à travers la province.**

En tant que groupe environnemental porteur de solutions, basant ses recommandations sur le savoir autochtone et les meilleures données scientifiques disponibles, la SNAP Québec travaille à la mise en œuvre du cadre mondial Kunming-Montréal qui commande des actions d'une ambition inégalée, notamment **la protection de 30 % des milieux terrestres et marins.**

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	4
1. Révision de l'aire d'évaluation ou une démarche en deux temps.....	5
2. Priorités d'évaluation	6
3. Objectifs	7
3.1 Contexte régional pour l'aire d'évaluation	7
3.2 Effets cumulatifs	7
3.3 Mesures d'amélioration et interventions prioritaires	7
3.4 Conclusions et recommandations de l'évaluation régionale	8
4. Collaboration et participation du Québec.....	9

INTRODUCTION

La SNAP Québec accueille favorablement la tenue d'une évaluation régionale dans la région du fleuve Saint-Laurent (ERRFSL) et remercie l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) pour l'opportunité de commenter le mandat du groupe de travail chargé de mener cette évaluation.

L'ERRFSL offre une opportunité unique d'améliorer notre compréhension des effets cumulatifs des activités et développements en cours et à venir afin d'obtenir un portrait plus complet des effets réels ou attendus de ces projets sur la biodiversité aquatique, ainsi que sur les collectivités. L'amplification et l'accélération des crises environnementales actuelles (changements climatiques et déclin de la biodiversité) nous démontrent qu'il est nécessaire d'aller au-delà du statu quo afin de mettre en place des actions concrètes qui engendreront des gains nets positifs pour la nature et les collectivités. C'est notamment ce que propose l'approche des changements transformateurs présentée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)¹ qui appelle à des transformations majeures de nos visions du monde économique et de nos valeurs afin de freiner et renverser le déclin de la biodiversité.

Nous sommes d'avis que cette évaluation régionale a le potentiel de contribuer activement à guider ces changements transformateurs dans le Saint-Laurent, en fournissant un nouveau cadre d'analyse non pas basé sur une approche de domination de la nature, mais plutôt sur le respect de celle-ci. Or, cette évaluation n'est pas sans risques. Une démarche précipitée ou une mauvaise utilisation des conclusions et recommandations de l'ERRFSL pourraient nuire à cet objectif, comme cela s'est vu par le passé au Canada.

Afin d'éviter de répéter les erreurs passées des processus similaires, la SNAP Québec recommande que les éléments suivants soient pris en compte dans le mandat du groupe de travail responsable de mener l'ERRFSL.

¹ O'Brien, K., Garibaldi, L., Agrawal, A., Bennett, E., Biggs, R., Calderón Contreras, R., Carr, E. R., Frantzeskaki, N., Gosnell, H., Gurung, J., Lambertucci, S. A., Leventon, J., Chuan, L., Reyes García, V., Shannon, L., Villasante, S., Wickson, F., Zinngrebe, Y., & Périanin, L. (2025). IPBES Transformative Change Assessment: Summary for Policymakers (v.10.1.0). Zenodo. <https://doi.org/10.5281/zenodo.15095763>



1. RÉVISION DE L'AIRE D'ÉVALUATION OU UNE DÉMARCHE EN DEUX TEMPS

L'aire d'évaluation pour l'ERRFSL, telle que proposée dans le mandat provisoire (section 4.3), englobe la portion fluviale et estuarienne du Saint-Laurent. Or, la SNAP Québec réitère sa proposition de **restreindre, à tout de moins dans un premier temps, cette aire d'évaluation à la portion fluviale du Saint-Laurent**, comme cela était proposé dans la « Demande d'évaluation régionale du Conseil des Mohawks de Kahnawà :ke »², afin de concentrer les efforts d'évaluation aux écosystèmes d'eau douce où de nombreuses données historiques et actuelles sont déjà disponibles. Cela permettrait de maximiser les ressources humaines et financières disponibles pour cette ERRFSL, tout en respectant les délais prévus pour la réalisation de ce mandat, soit de 24 à 30 mois.

Le travail requis pour mener à bien cette ERRFSL est important, et évaluer un secteur trop grand en peu de temps pourrait nuire à la qualité des analyses et résultats produits par cette évaluation. L'ERRFSL peut nous permettre d'approfondir notre compréhension et d'analyser toute la complexité des effets cumulatifs passés, présents ou à venir dans le Saint-Laurent sur une multitude de facteurs (ou priorités d'évaluation), mais pour cela, elle nécessite une analyse précise.

Nous proposons donc que la portion de l'aire d'évaluation correspondant à l'estuaire du Saint-Laurent soit plutôt abordée dans un second volet de l'ERRFSL, afin de se concentrer tout d'abord sur la portion fluviale d'eau douce du Saint-Laurent.

² <https://aeic-iaac.gc.ca/050/documents/p80913/135682F.pdf>

2. PRIORITÉS D'ÉVALUATION

La SNAP Québec remarque que les priorités d'évaluation liées à l'environnement (section 4.1 a) ne ciblent pas explicitement les relations interspécifiques, ni les relations entre les espèces et leurs habitats. En effet, on peut y lire que « la faune et son habitat [...] » et « la flore [...] » seront traités³, mais ces éléments semblent être considérés en silo présentement. Nous suggérons donc que le mandat stipule clairement que l'ERRFSL sera réalisée dans le cadre d'une **approche écosystémique** afin de mieux refléter la complexité des interactions dans le Saint-Laurent. À cet effet, la récente étude de Beauchesne et al. (2025)⁴, qui présente le rôle des interactions écologiques dans l'amplification des effets cumulatifs dans les écosystèmes marins, démontre toute l'importance de prendre en compte ces interrelations afin d'obtenir un portrait plus juste des effets cumulatifs engendrés par les activités, en cours ou à venir, sur les écosystèmes du Saint-Laurent et leurs fonctions.

Nous proposons aussi de bonifier le libellé concernant “[I]es zones sensibles et les aires protégées (existantes et proposées)” pour y inclure également les **aires conservées et les corridors de connectivité**.

De plus, nous apprécions l'intégration des changements climatiques dans l'analyse des effets cumulatifs (tel que mentionné à la section 3.2 c), et proposons de poursuivre dans cette réflexion en ajoutant explicitement l'aspect de l'**adaptation aux changements climatiques** dans les éléments considérés pour le bien-être de la communauté (section 4.1 b).

Enfin, la SNAP Québec croit que l'ERRFSL est une belle occasion de documenter les aspects historiques des perturbations survenues dans la portion fluviale du Saint-Laurent et recommande donc d'y **inclure les données historiques générées depuis 1850**, soit l'année correspondant au début des grands travaux de dragage du fleuve entre Montréal et Québec⁵. Cela permettrait notamment de mieux définir les conditions de référence établies pour les priorités d'évaluation.

³ Évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent. (2025). Mandat - Version provisoire aux fins de de discussion. (p. 8)

⁴ Beauchesne, D., Cazelles, K., Daigle, R. M., Gravel, D. et Archambault, P. (2025). Ecological interactions amplify cumulative effects in marine ecosystems. *Science Advances*, 11 (4).

⁵ <https://www.port-montreal.com/fr/le-port-de-montreal/le-port-a-travers-l-histoire/ligne-du-temps>

3. OBJECTIFS

3.1 Contexte régional pour l'aire d'évaluation

D'abord, en plus de « [f]ournir une description de l'organisation du secteur du transport maritime dans l'aire d'évaluation [...] »⁶, il serait nécessaire que l'ERRFSL ait aussi pour objectif d'actualiser la description de l'état actuel et prévu du trafic maritime dans l'aire d'évaluation en vertu des activités de développement en cours et à venir dans le Saint-Laurent. Ces informations pourraient par la suite être utilisées afin d'évaluer les effets cumulatifs de cette activité sur les écosystèmes aquatiques du Saint-Laurent et ainsi nourrir une réflexion sur le contingentement du trafic maritime.

Ensuite, nous recommandons de caractériser et d'établir les conditions ciblées des priorités d'évaluation dans l'aire d'évaluation ou les zones à l'étude, en plus des conditions de référence. À noter que ces conditions ciblées ne devraient en aucun temps contribuer à la détérioration des fonctions des écosystèmes.

3.2 Effets cumulatifs

La SNAP Québec apprécie que l'ERRFSL prenne en compte les activités complémentaires dans son analyse, en plus des activités concrètes ciblées. Or, même si cette ERRFSL ne pourra pas émettre de recommandations sur ces activités complémentaires, tel que décrit dans le mandat provisoire à la page 5, il serait adéquat, par souci de transparence et d'information de la démarche, qu'un des sous-objectifs en lien avec l'analyse des effets cumulatifs (section 3.2 c) dans la région soit de **fournir une vue d'ensemble de ces activités complémentaires prévisibles et potentielles, y compris leur emplacement dans l'aire d'évaluation.**

Ces activités, comme en témoigne l'article de Beauchesne et al. (2025)¹, peuvent avoir d'importantes répercussions sur les éléments écologiques et biologiques du Saint-Laurent et ne devraient pas être négligées. Fournir cette vue d'ensemble permettrait d'offrir un portrait plus juste des activités pouvant avoir des impacts sur le Saint-Laurent.

Afin d'obtenir un portrait complet des **effets cumulatifs**, autant dans l'espace que dans le temps, nous réitérons notre recommandation d'**inclure les données historiques générées depuis 1850**, soit l'année correspondant au début des grands travaux de dragage du fleuve entre Montréal et Québec⁵.

3.3 Mesures d'amélioration et interventions prioritaires

Comme l'ERRFSL permettra entre autre « d'identifier des stratégies [...] ainsi que d'autres efforts visant à réaliser des gains environnementaux et sociaux, améliorant les conditions actuelles d'une manière efficace et collaborative »⁷, il nous apparaît essentiel d'insister sur l'importance de conserver le sous-point de l'objectif e) à la section 3.2 concernant les recommandations portants sur les interventions prioritaires et les mesures d'amélioration afin de maximiser les répercussions positives sur les

conditions de référence et les conditions ciblées, et non pas uniquement maintenir en état le statu quo comme le ferait des mesures d'atténuation des impacts.

Nous rappelons que l'ERRFSL a le potentiel de fournir une base d'analyse permettant de mettre en œuvre des changements transformateurs positifs dans l'évaluation des activités de développement dans le fleuve Saint-Laurent. **Le maintien de l'objectif portant sur les recommandations d'interventions prioritaires et de mesures d'amélioration, en plus des mesures d'atténuation, est donc primordial à cet effet.**

3.4 Conclusions et recommandations de l'évaluation régionale

Afin d'éviter de répéter les erreurs du passé, la SNAP Québec recommande d'ajouter une mention particulière qui spécifie que **les recommandations et conclusions issues de cette ERRFSL ne doivent pas servir à soustraire de futurs projets de développement aux évaluations environnementales ou d'impact, mais bien à en informer la démarche** afin qu'ils puissent générer des bénéfices concrets pour la nature et les communautés. Cette mention pourrait être ajoutée au premier sous-point de l'objectif f à la section 3.2.

En effet, il ne faut pas reproduire l'expérience de l'évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador (2019) qui aura contribué à exempter des forages exploratoires réalisés en milieux marins au large de Terre-Neuve du processus d'évaluation environnementale⁸. « [A]méliorer l'efficacité et l'efficience des futures évaluation d'impact propres aux projets dans l'aire d'évaluation ainsi que d'autres processus décisionnels »⁹ est souhaitable, mais pas aux détriments de l'environnement ou des collectivités.

En outre, nous aimerions que le mandat précise comment seront partagées les connaissances et les données recueillies, de même que les résultats de l'évaluation régionale. Afin de maintenir le processus transparent, ces informations devraient, lorsque possible en vertu des clauses de confidentialité, être disponibles publiquement.

⁶ Évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent. (2025). Mandat - Version provisoire aux fins de de discussion. (p. 5)

⁷ Évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent. (2025). Mandat - Version provisoire aux fins de de discussion. (p. 6)

⁸ <https://www.ledevoir.com/environnement/580160/forages-en-mer-exemptes-d-une-evaluation-environnementale>

⁹ Évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent. (2025). Mandat - Version provisoire aux fins de de discussion. (p. 7)



4. COLLABORATION ET PARTICIPATION DU QUÉBEC

Enfin, la démarche entamée dans le cadre de l'ERRFSL semble très inclusive et collaborative. Nous saluons notamment le rôle clé occupé par les Premières Nations dans cette initiative et apprécions la volonté du groupe de travail de consulter l'ensemble des acteurs du milieu tout au long du processus. Or, force est de constater qu'aucune implication du gouvernement du Québec n'est énoncée dans le mandat pour l'ERRFSL. Pourtant, ce gouvernement est un acteur incontournable dans la bonne gestion du fleuve Saint-Laurent. En effet, par ses politiques, stratégies et projets, il façonne le fleuve de façons indéniables. De plus, le gouvernement du Québec possède d'importantes banques de données et informations qui pourraient assurément être bénéfiques à la réalisation de ce mandat. Nous encourageons fortement le gouvernement du Québec à participer à cette évaluation régionale.

